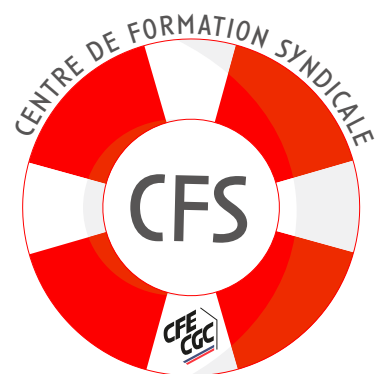




# CALENDRIER DES FORMATIONS

2<sup>e</sup> semestre 2024



[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)



# ÉLU(E)S AU CSE : DES GUIDES CFE-CGC FAITS POUR VOUS !



Pour ses structures, la CFE-CGC a édité 4 guides relatifs aux comités sociaux et économiques (CSE), complétant les fiches juridiques accessibles sur l'Intranet confédéral (Nos ressources/Négociation collective/Élections pro/CSE/Restructuration des branches/Classeur CSE).

Après un premier guide consacré aux réunions, un second aux moyens de fonctionnement de l'instance et un troisième abordant le rôle des élus CSE, en comparaison avec d'autres mandats, le quatrième passe en revue les missions des élus CSE.

**Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>**



# ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Malgré une année 2023 historique en mouvements sociaux et de réformes sur le régime de retraite et l'assurance chômage le gouvernement actuel continue son entreprise de démolition des droits sociaux. Le retour de nos militants dans les entreprises nous confirme la dichotomie croissante entre la nécessité reconnue d'améliorer le dialogue social au plus près des salariés et agents et une absence totale de confiance vis-à-vis des organisations syndicales au niveau national.

Malgré cela, les résultats que la CFE-CGC enregistre lors des élections professionnelles sont très bons, notre organisation progresse partout où elle est présente et s'implante tous les jours.

Gageons que ce travail sur le terrain portera ses fruits à l'avenir à tous les niveaux de la négociation ; nous aurons dans quelques mois les résultats concernant notre représentativité dans les branches et au niveau interprofessionnel national, nous confirmerons notre rôle indispensable pour représenter les salariés en France.

Le nombre de militants formés ne cesse d'augmenter et nous veillerons à continuer de vous accompagner dans vos parcours.

Je vous souhaite de passer de bons congés d'été avec vos amis et vos proches.

**François Hommeril**  
Président de la CFE-CGC

Éditeur  
CFE-CGC  
42 avenue de la Porte de Clichy  
75017 Paris

Conception  
Service communication CFE-CGC

Rédaction  
Centre de formation syndicale

Crédit photos  
Xavier Renaud, Adobe stock  
et Noun project

Imprimeur  
ITF Imprimeurs  
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne  
Labellisé Imprim'vert.  
Certifié PEFC et FSC



## PARTIE 1 S'inscrire à un stage

Pages 4 à 11



## PARTIE 2 Les différents stages du CFS

Pages 12 à 33



## PARTIE 3 Organiser un stage pour des adhérents

Pages 34 à 41



**S'INSCRIRE  
À UN STAGE**

# QU'EST-CE QUE LE CFESS (CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE) ?

## LE CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF

### DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et suivants).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

### CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

### ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

### FONCTION PUBLIQUE

Pour les adhérents de la fédération des services publics, merci de contacter votre fédération :

Services publics CFE-CGC

15-17 rue Beccaria - 75012 PARIS

E-mail : [fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)

Tél. : 01 44 70 65 90

### MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du CSE, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 2145-11).

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 2145-4 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 2145-10).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

### PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

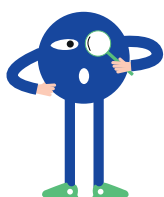
Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

#### ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat **solidarité vie syndicale** souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.

# INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. Voici les différentes étapes à suivre :



**Je choisis mes formations en respectant les prérequis**

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par e-mail ou courrier.
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



**J'informe mon employeur au minimum 30 jours avant la date du stage**

**Informez vous-même votre employeur.** Pour bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

## Rappel



**Article R. 2145-4 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.**



**Mon salaire est maintenu pendant la durée du stage (art L. 2145-6)**

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1<sup>er</sup> jour à 10 heures et s'achèvent le 2<sup>e</sup> jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement ;
- **vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande) ;**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés un mois avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

## Attention !



**Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation.**

## LIEUX DE FORMATION

**Les stages proposés dans ce catalogue se déroulent uniquement à Paris. Pour connaître les stages organisés en région, merci de vous connecter à l'intranet, dans la rubrique « nos formations ».**

# MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

## FRAIS DE TRANSPORT

### TRAIN

Remboursement du billet 2<sup>e</sup> classe.

**Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).**

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage ;
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le TGV.

La liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

**Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.**

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,50 euros/km pour une personne seule ;
- 0,60 euros/km pour du covoiturage.

400 km (A/R) au total pris en charge (pour d'éventuelles dérogations, merci de contacter le CFS en amont). Sans accord préalable et dès lors que vous avez roulé plus que 400 km (A/R), le remboursement se fera sur la base d'un billet de train en 1<sup>ère</sup> classe.

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s), en cas de covoiturage joindre le trajet via Mappy ou autre.

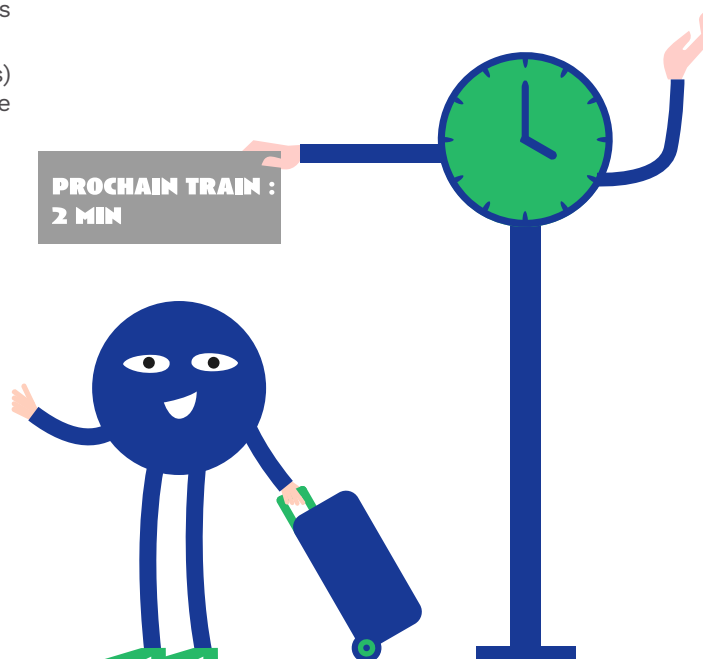
**Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs.**

**Les transports en communs doivent être privilégiés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.**

### Attention !

Ne sont pas pris en charge :

- les frais de taxi ;
- les frais de parking parisien ;
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



## FRAIS DE SÉJOUR

### Attention

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas : le midi 30 euros et 35 euros le soir ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
  - ▶ 145 euros pour une nuitée ;
  - ▶ 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) ;
  - ▶ 175 euros pour Paris et petite couronne.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage.**

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

**La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1<sup>er</sup> jour de stage.**

## HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 heures avant l'échéance.



# BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

CFE-CGC - Secrétariat du CFS

Immeuble OVH Cloud StreamBuilding 2<sup>e</sup> étage - 42 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris

☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr

 Retrouvez toutes les formations sur l'intranet :  
<https://intranet.cfecgc.org/centre-de-formation-syndicale/liste-stages>




**Si vous désirez suivre plusieurs stages, nous vous remercions de remplir un bulletin par stage souhaité.**

Nom ..... Prénom .....

N°adhérent confédéral (n° à 6 chiffres sur votre carte adhérent) .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

 (pers)                       (port)                       (prof)

E-mail ..... @ .....

Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation.

En cochant cette case je certifie que ce mail est bien mon adresse e-mail de contact, c'est-à-dire celle à laquelle je consens à recevoir les messages de la CFE-CGC.

Date de naissance    /    /

*N.B : Il est vivement recommandé de ne pas utiliser une boîte mail professionnelle dans le cadre des communications entre adhérent et organisation syndicale, le système d'information appartenant à l'employeur la mention « personnel » ou « privé » ne peut empêcher toute consultation, notamment accidentelle. Vérifier par conséquent que votre e-mail de contact n'est pas une adresse professionnelle et si tel est le cas, nous vous conseillons de nous communiquer une adresse personnelle.*

Entreprise .....

Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré .....

.....

Dates et types des stages déjà effectués .....

.....

.....

Avez-vous déjà suivi le module d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » ?     Oui     Non

Je m'inscris au stage .....

qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....

Je prends note que l'inscription aux stages organisés par la CFE-CGC peut emporter la communication de certaines données personnelles (prénom et nom) à des prestataires qui peuvent concourir à leur réalisation (organismes de formation, gestionnaires de salles, hôtels). En demandant à être inscrit aux stages notoirement organisés par la CFE-CGC, je consens à ce que des données susceptibles de révéler mon appartenance syndicale soient éventuellement communiquées à ces prestataires (consentement légalement requis conformément à l'article 9.2 d du RGPD, voir fiche n°6 p. 32 et s. du guide « Sensibilisation au RGPD à destination des organisations syndicales de salariés », CNIL 2023).

**Vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail. (Merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande).**

**Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport.**

**La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.**

Le    /    /

Signature :

# COMMENT NÉGOCIER LE TÉLÉTRAVAIL ? LE GUIDE CFE-CGC VOUS DIT TOUT



Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

La CFE-CGC met à disposition de ses structures et de ses militants un guide de négociation du télétravail en entreprise.

Arguments à mobiliser pour mettre en place le dispositif et points de vigilance, typologie des accords, télétravail régulier ou occasionnel, mise en œuvre et suivi, équipements et frais : la publication vous donne toutes les clés pour négocier dans les meilleures conditions.



☎ 01 55 30 12 79

✉ cfs@cfecgc.fr

## Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L. 2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1<sup>er</sup> du statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération française de l'encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes meilleurs salutations.

Fait à

Le

P.S. : Si d'aventure, le centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le centre de formation syndicale.

### CFE-CGC

Immeuble OVH Cloud StreamBuilding 2<sup>e</sup> étage  
42 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris  
tél. +33 (0)1 55 30 12 12



# LES DIFFÉRENTS STAGES DU CFS

# LES FORMATIONS JURIDIQUES DE BASE

Pour tout adhérent qui vient d'adhérer ou s'est fait élire au sein du CSE, ces formations sont nécessaires afin d'avoir un bon niveau de compétence juridique. Il est conseillé de suivre ces formations en laissant du temps entre chaque module : l'expérience et le vécu complètent chaque formation.

## Ouverture sur le syndicalisme



### Durée

2 jours



### Public

interprofessionnel  
sauf Fonctions publiques\*



### Outils

-



### Programme

Cette formation est la porte d'entrée au cursus de formation du CFS :

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat.



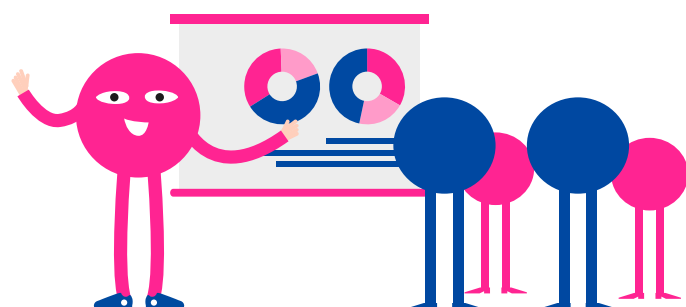
### Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



### Les dates

Jeudi 5 et vendredi 6 septembre 2024  
Jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024  
Lundi 23 et mardi 24 septembre 2024  
Jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2024  
Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024  
Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024  
Jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2024  
Lundi 28 et mardi 29 octobre 2024  
Lundi 4 et mardi 5 novembre 2024  
Mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024  
Lundi 18 et mardi 19 novembre 2024  
Lundi 25 et mardi 26 novembre 2024 - session 1  
Lundi 25 et mardi 26 novembre 2024 - session 2  
Lundi 2 et mardi 3 décembre 2024  
Lundi 9 et mardi 10 décembre 2024  
Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024  
Jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024



**\* Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez SERVICES PUBLICS CFE-CGC**

15-17 rue Beccaria - 75012 Paris  
E-mail : [fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)  
Tél. : 01 44 70 65 90

# Représentation du personnel dans l'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
Code du travail  
à jour



## Programme

Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. C'est une première étape pour appréhender l'environnement juridique dans lequel chaque militant va évoluer durant son mandat. Ce stage comporte deux parties : la première sera consacrée à la présentation de l'articulation entre les différentes normes juridiques qui régissent les relations au travail. La deuxième partie porte sur l'utilisation du code du travail et son utilisation concrète sur des sujets liés à l'exercice des mandats.

Contenu de cette formation :

- ▶ Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron).
- ▶ Tour d'horizon des différentes règles juridiques : conventions collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence.
- ▶ Représentativité syndicale et négociation collective.
- ▶ Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 septembre 2024

Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024

Mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024

Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024

# Le comité social et économique (CSE)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentant de proximité, commissions etc...).

Contenu :

- ▶ Rôle, attributions, moyens du CSE.



## Les dates

Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024

Lundi 2 et mardi 3 décembre 2024



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

# Le contrat de travail



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

Contenu :

- ▶ Les différentes formes de contrat de travail.
- ▶ La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- ▶ La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- ▶ La fin du contrat : les différentes formes de rupture.



## Prérequis

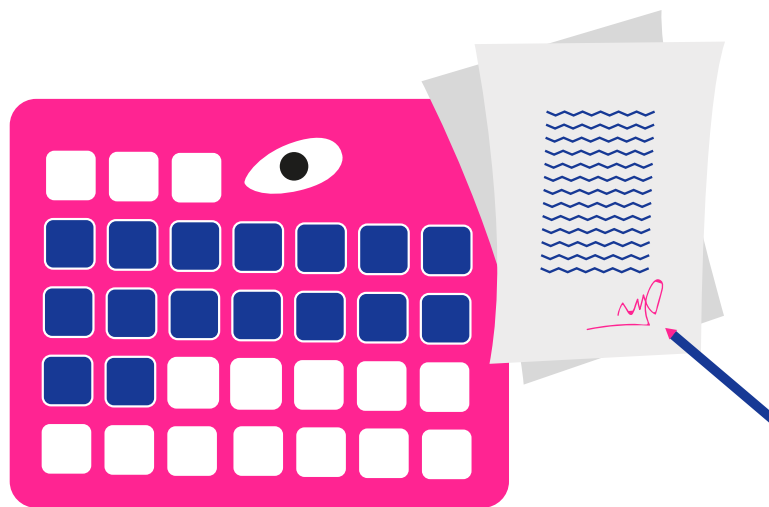
Être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



## Les dates

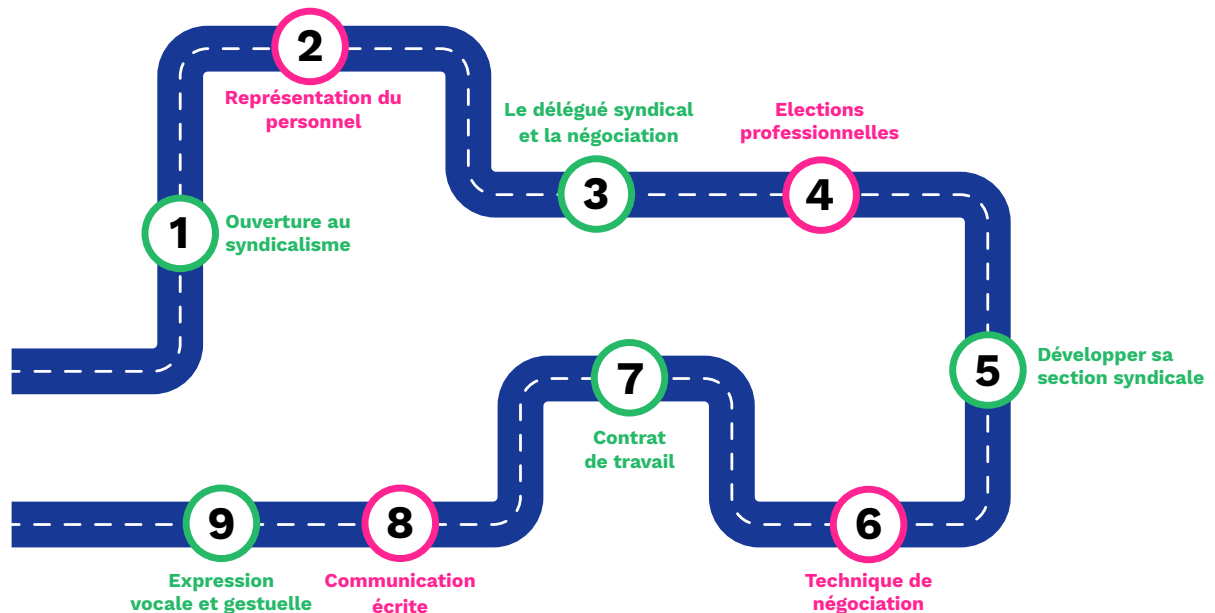
**Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024**

**Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024**



# LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

## DÉLÉGUÉ SYNDICAL, PAR QUELLES FORMATIONS COMMENCER ?



## Le délégué syndical dans la négociation d'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

L'accord d'entreprise est devenu la norme incontournable de la relation de travail. Au cœur de son élaboration, le délégué syndical est un acteur essentiel.

Pour mener à bien sa mission, ce module lui présentera la place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes, les négociations annuelles obligatoires mais aussi les moyens d'accès à l'information pertinente pour construire un argumentaire juridique.

Ce module lui présentera également qu'il peut s'appuyer sur le réseau syndical interne et externe à son entreprise.

Contenu :

- ▶ La place de l'accord d'entreprise dans l'articulation de la hiérarchie des normes.
- ▶ Le rôle du délégué syndical et de sa section syndicale durant la négociation.

- ▶ Les sources d'informations du délégué syndical.
- ▶ Les négociations annuelles obligatoires et l'avenir de l'accord d'entreprise conclu.



### Prérequis

« Nouveaux » délégués syndicaux (désignés depuis moins de 2 ans).



### Les dates

Judi 7 et vendredi 8 novembre 2024

Judi 21 et vendredi 22 novembre 2024

Judi 5 et vendredi 6 décembre 2024



# Les élections professionnelles dans l'entreprise



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

- Le cadre légal des élections professionnelles :
  - ▶ Périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
  - ▶ Représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
  - ▶ Négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
  - ▶ Vote, dépouillement, résultats, contestations.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Aucun stage.

# Développer sa section syndicale



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- ▶ Quelles sont les ressources ?
- ▶ Comment améliorer sa notoriété ?
- ▶ Quel est son potentiel ?
- ▶ Comment recruter des adhérents ?
- ▶ Argumentaire et jeux de rôle.



## Prérequis

Être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » et un stage « représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « le comité social et économique ».



## Les dates

Lundi 28 et mardi 29 octobre 2024

Lundi 12 et mardi 13 novembre 2024

# Techniques de négociation niveau 1

 **Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Réflexion autour de la négociation.
- ▶ Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- ▶ Le cas Kartnoir.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du 1<sup>er</sup> jour de formation.
- ▶ Comment mieux écouter ?
- ▶ Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- ▶ Les particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du stage.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



## Les dates

**Jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024**  
**Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024**  
**Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024**  
**Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024**

# Techniques de négociation niveau 2

 **Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Un rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- ▶ Un tour de table.
- ▶ La préparation des négociations.
- ▶ L'indicateur MBTI.
- ▶ Le plan d'action personnel.
- ▶ Une étude de cas.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « développer sa section syndicale » et un stage « techniques de négociation niveau 1 ».



## Les dates

**Lundi 28 et mardi 29 octobre 2024**  
**Jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024**  
**Jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024**

# LES FORMATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

## Initiation aux missions santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

Cette formation permet aux membres du CSE qui ne siègent pas au sein de la commission CCSCCT d'appréhender les thèmes de la sécurité, santé et conditions de travail. Elle ne remplace pas la formation CSSCT de 5 jours existante (cf. page 20) dont elle reprend une partie du programme.

Contenu de cette formation :

- ▶ Les attributions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Les spécificités de fonctionnement du CSE liées aux missions SSCT.
- ▶ La commission CSSCT.
- ▶ Les enjeux et bases de la prévention.

- ▶ Les notions d'accident du travail, de conditions de travail, de risques psychosociaux.



### Prérequis

Participation au stage « ouverture sur le syndicalisme » et « représentation du personnel » ; être membre CSE ou représentant de proximité.



### Les dates

Lundi 30 septembre et mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Lundi 4 et mardi 5 novembre 2024

## Ouverture à l'Europe



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

- La France en Europe :
  - ▶ Les dates et traités clés.
  - ▶ La situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
  - ▶ Les institutions européennes.
  - ▶ Les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
  - ▶ Le lobbying européen.
  - ▶ Les comités d'entreprise européens.



### Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



### Les dates

Jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024

# Mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise européens (CEE)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- L'introduction : évolution des CEE par pays et par secteur - faits et chiffres clés.
- Le rappel des textes régissant les CEE.
- La mise en place du CEE.
- Le fonctionnement du CEE.
- Les pratiques nouvelles et évolutions possibles.



## Prérequis

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » et de préférence, un stage « ouverture à l'Europe ».



## Les dates

Lundi 9 et mardi 10 décembre 2024

# Harcèlement et discriminations niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Définir le harcèlement sexuel et moral et intégrer ses enjeux.
- ▶ Prévenir le harcèlement moral : les outils.
- ▶ Repérer les comportements susceptibles d'engendrer du harcèlement moral.
- ▶ Détecter les discriminations et les inégalités de traitement.
- ▶ Comment faire un diagnostic, comment agir.
- ▶ Exemples sous forme de courtes vidéos et jeu de rôle.



## Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



## Les dates

Judi 26 et vendredi 27 septembre 2024

Lundi 28 et mardi 29 octobre 2024

Judi 21 et vendredi 22 novembre 2024

Mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2024

# Harcèlement et discriminations niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Les points clés de chaque notion.
- ▶ L'analyse de la jurisprudence et des statistiques en cas de droit d'alerte et de retrait.
- ▶ Approfondir le rôle du référent harcèlement sexuel.
- ▶ Les cas pratiques.
- ▶ L'analyse des clauses d'accords sur les RPS et qualité de vie au travail.



## Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques. Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème en niveau 1.



## Les dates

**Judi 3 et vendredi 4 octobre 2024**

**Lundi 4 et mardi 5 novembre 2024**

# Harcèlement et discriminations niveau 3



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Le rappel sur les étapes clés d'une enquête et ses enjeux.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à la victime.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence au témoin.
- ▶ Identifier la recherche des éléments matériels et la notion de la preuve recevable.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste à la victime et à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser au témoin en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste.
- ▶ Conclure une procédure d'enquête.
- ▶ Les contentieux possibles suite à une enquête.
- ▶ L'analyse des accords d'entreprise sur la gestion des enquêtes et le rôle des référents.



## Prérequis

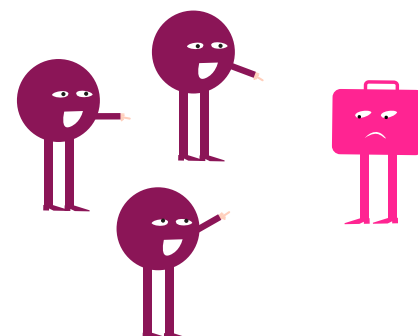
Avoir suivi les formations « harcèlement et discriminations » niveaux 1 et 2.



## Les dates

**Lundi 18 et mardi 19 novembre 2024**

**Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024**



# Formation santé sécurité et conditions de travail des membres du CSE et de la CSSCT

 **Durée**  
5 jours



**Public**  
interprofessionnel

 **Outils**  
-



## Programme

La formation a une durée de 5 jours et son coût (1 525 euros HT) est à la charge de l'employeur.

- ▶ Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Le fonctionnement du CSE et la commission SSCT.
- ▶ Les moyens d'action des membres et du secrétaire.
- ▶ La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux.
- ▶ L'analyse des accidents du travail.
- ▶ Études de cas.

### Stages organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nathalie Meunier au **01 55 30 12 78** ou par e-mail [cfs@cfecgc.fr](mailto:cfs@cfecgc.fr) (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).



## Prérequis

Formation dédiée aux élus titulaires et suppléants du CSE.



## Les dates

**Du 7 au 11/10/2024, et 2 au 06/12/2024.**

### Frais de déplacement et d'hébergement :

Pour ces formations de 5 jours, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont à la charge de votre employeur. Nous vous invitons à valider avec lui, et en amont de la formation, les modalités de prise en charge.

Le coût de la formation est de 1 525 euros HT pour les formations sur 5 jours

**Corbas 5 jours : du 30/09/2024 au 04/10/2024, du 18 au 22/11/2024 et du 09 au 13/12/2024.**

**Grenoble 5 jours : du 02 au 06/12/2024.**

### Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription).

Contactez : Éric Plagnat - Ghisalberti Formation au **04 72 23 01 20**.

# LES FORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Ces modules vous permettront d'améliorer vos compétences afin de mieux appréhender votre « savoir-être », vos compétences techniques non juridiques ainsi que la gestion d'une réunion ou d'un groupe de personnes.

## Expression orale et gestuelle niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



### Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ La découverte des 4 outils du non-verbal pour être un bon communicant.
- ▶ Apprendre à exister physiquement (registres de gestes...).
- ▶ Être dans une bonne oralité et passer d'une logique de l'écrit à une logique de l'oral.
- ▶ Apprendre à convaincre. Structurer ses idées pour construire un message clair et audible.
- ▶ Les conseils pratiques, trucs et astuces.
- ▶ Les jeux de rôles et mises en situation.
- ▶ Tous les exercices sont filmés et commentés en groupe, ce qui vous permettra de prendre conscience de vos atouts, mais aussi de vos axes de perfectionnement.



### Prérequis

Avoir suivi le stage « ouverture sur le syndicalisme », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



### Les dates

**Jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2024**

**Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024**

**Mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024**

**Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024**



# Expression orale et gestuelle niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Consolider les outils et les techniques transmises lors du stage niveau 1 « expression vocale et gestuelle ».
- ▶ Professionnaliser son approche de la prise de parole (utilisation des fiches, interaction avec les slides, gestion du micro...).
- ▶ Savoir répondre aux objections. Gérer une attaque ou « un rapport de force ». Développer son esprit de répartie.
- ▶ Imposer ses idées quelle que soit la situation.



## Prérequis

Avoir suivi le stage « expression orale et gestuelle niveau 1 », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



## Les dates

**Jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2024**  
**Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024**

# Argumentation



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Les arguments - contre-arguments.
- ▶ Informer - convaincre - persuader.
- ▶ La préparation et construction des exposés et des interventions.
- ▶ Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- ▶ Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- ▶ Répondre à une objection.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



## Les dates

**Lundi 30 septembre et mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024**  
**Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024**



# Gérer les situations et les personnes difficiles



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- ▶ Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- ▶ Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.



## Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « techniques de négociation niveau 1 » et un stage « techniques de négociation niveau 2 ».



## Les dates

Lundi 18 et mardi 19 novembre 2024  
Lundi 2 et mardi 3 décembre 2024

# Valoriser ses compétences à travers ses mandats



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Les ateliers pour identifier ses savoir-être et savoir-faire.
- ▶ Valoriser ses compétences et son image au quotidien dans son environnement syndical.
- ▶ Les mises en situations sur cas concrets avec les salariés en utilisant au mieux ses forces identifiées.
- ▶ 5 techniques clés pour accélérer son potentiel relationnel et mieux convaincre.
- ▶ Identifier ses points forts et ses difficultés pour instaurer un rapport privilégié auprès des salariés.
- ▶ Capitaliser pour se projeter dans la suite de son parcours syndical.
- ▶ Le plan d'action personnel.



## Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux.



## La date

Judi 7 et vendredi 8 novembre 2024

# Communication écrite

 **Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel

 **Outils**  
-



## Programme

- Les écueils à éviter - ce que vous ne devez surtout pas faire :
  - ▶ Les différents moyens de communication.
  - ▶ La lecture critique des tracts transmis par les participants.
  - ▶ Les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract - les règles d'élaboration :
  - ▶ La rédaction de tracts sur la base de scénarios prédéterminés.
  - ▶ La relecture critique.
  - ▶ La méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
  - ▶ Sur quels sujets communiquer ?
  - ▶ La constitution des équipes de rédaction et de diffusion.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

**Judi 5 et vendredi 6 septembre 2024**

**Lundi 16 et mardi 17 septembre 2024**

**Judi 24 et vendredi 25 octobre 2024**

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT** nous faire parvenir vos tracts et autres écrits **10 jours** au plus tard avant le module par e-mail à [accueil@cameleon-management.com](mailto:accueil@cameleon-management.com)

# Plan de communication

 **Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel

 **Outils**  
-



## Programme

- L'analyse du contexte et identification des cibles :
  - ▶ Les adhérents et non adhérents.
  - ▶ CSP - pyramide des âges - moyens préférentiels d'échanges et contacts.
- Établir la stratégie de communication :
  - ▶ Les objectifs - enjeux- échéances - environnement concurrentiel.
- Le déploiement de la stratégie :
  - ▶ Identifier les moyens existants et les moyens nécessaires (humains, matériels, budgétaires).
- Déterminer le style de communication :
  - ▶ Les éléments de fond - Les niveaux d'adaptation selon les récepteurs - Les formes d'expression selon les cibles.
  - ▶ L'approche sur les sujets spécifiques (NAO, PSE, les notes d'informations etc...).
  - ▶ Donner du sens à l'action syndicale à travers le choix de sujets différenciants.

- Le plan de communication :
  - ▶ Établir la liste des sujets du plan de communication.
  - ▶ Méthodes de planification autour des sujets et échéances importantes.
- Mesurer l'impact de sa communication :
  - ▶ Solliciter les lecteurs en amont et en aval de notre communication.
  - ▶ Les outils simples à disposition.



## Prérequis

Préalable requis : délégués syndicaux. La participation aux stages d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et « communication écrite » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## La date

**Mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024**

# Épargne salariale « module débutants »



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
  - ▶ Qu'est-ce que l'épargne salariale ?
  - ▶ Les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024  
Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024

# Épargne salariale « module expérimentés »



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
  - ▶ Les dispositifs collectifs.
  - ▶ Les dispositifs catégoriels.
  - ▶ Les conseils personnalisés aux salariés.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## Les dates

Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024  
Lundi 9 et mardi 10 décembre 2024

# Lecture des comptes et analyse financière niveau 1

 **Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel

 **Outils**  
-

## **Programme**

- ▶ Présentation : les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- ▶ Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- ▶ Quiz.
- ▶ Focus sur le compte de résultat.
- ▶ Le bilan - utilité et composition.
- ▶ Exemples et cas pratiques.

## **Prérequis**

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».

## **Les dates**

Lundi 28 et mardi 29 octobre 2024  
Lundi 25 et mardi 26 novembre 2024

# Lecture des comptes et analyse financière : le partage de la valeur ajoutée niveau 2

 **Durée**  
1 jour



**Public**  
interprofessionnel

 **Outils**  
-

## **Programme**

- ▶ Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.

## **La date**

Lundi 9 décembre 2024

## **Prérequis**

Être membre d'un CSE, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». La participation au stage « lecture des comptes et analyse financière niveau 1 » est obligatoire. Ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.

# RSE\* et développement durable niveau 1



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- DD, RSE, environnement :
  - ▶ Les notions clés, évolution, principaux enjeux notamment au regard du changement climatique, cadre réglementaire.
  - ▶ Le panorama de quelques outils de la RSE et des enjeux environnementaux.
- La RSE :
  - ▶ Un enjeu stratégique et de dialogue social.
  - ▶ Les étapes d'une démarche RSE et le rôle du CSE.
  - ▶ Les outils de la CFE-CGC.



## Prérequis

La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## La date

**Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024**

\* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

# RSE\* et développement durable niveau 2



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- DD-RSE-Enjeux environnementaux :
  - ▶ La démarche RSE, les étapes, les enjeux environnementaux, les liens avec le dialogue social, le reporting extra-financier.
- Les attributions environnementales du CSE :
  - ▶ Le cadre réglementaire du dialogue social.
- L'organisation du CSE pour appréhender les enjeux environnementaux/mise en place d'une commission environnement/RSE :
  - ▶ La stratégie de mise en place (commission distincte, rattachement, composition...).
  - ▶ Les thèmes à aborder, agenda, planning, donnée de sortie.
  - ▶ Les retours d'expérience.



## Prérequis

La participation aux stages d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » et « RSE\* et développement durable niveau 1 » est impérative pour s'inscrire à cette session.



## La date

**Lundi 2 et mardi 3 décembre 2024**

\* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

# Négocier un accord de QVCT\*



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- Passer des risques psychosociaux à la QVCT.
- Négocier un accord QVCT :
  - ▶ Quelles obligations légales ?
  - ▶ Comment impliquer les dirigeants ?
  - ▶ Les thématiques à aborder dans une négociation.
  - ▶ QVCT (conciliation des temps, télétravail, espaces de discussion autour du travail...).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



## Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



## La date

Lundi 7 et mardi 8 octobre 2024

\* QVCT : qualité de vie et conditions de travail.

# Accompagner vos collègues dans leur stratégie retraite



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

Cette formation a pour objectif de vous apporter des connaissances solides sur la retraite afin d'être en capacité de les transmettre dans votre entreprise et de conseiller vos collègues dans leur stratégie retraite à tout moment de leur carrière. Le contenu est centré sur les régimes de retraite du secteur privé, en l'état actuel du droit.

- Renseigner sur le système de retraite de base et complémentaire.
  - ▶ Décoder l'acquisition de droits au cours d'une carrière.
  - ▶ Alerter sur les impacts du moment du départ à la retraite sur la pension.
  - ▶ Orienter vers les bonnes démarches.
- Optimiser la stratégie retraite via les dispositifs légaux et conventionnels (CET, Pereco, Pero...) :
  - ▶ Recenser les possibilités de partir plus tôt.
  - ▶ Recenser les possibilités d'améliorer la pension.



## Les dates

Lundi 25 et mardi 26 novembre 2024

Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024

# Négocier la prévoyance complémentaire



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

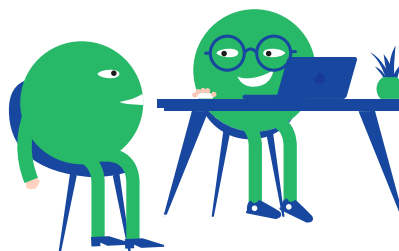
Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

- Première journée :
  - ▶ Les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales).
- Deuxième journée :
  - ▶ Les règles spécifiques et mises en situations pratiques.



## Les dates

Lundi 23 et mardi 24 septembre 2024  
Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2024



# Les droits humains en entreprise : les outils pour les défendre



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Comprendre les liens entre syndicalisme et droits humains.
- ▶ Connaître les textes fondateurs internationaux en matière d'entreprises et droits de l'Homme.
- ▶ Se familiariser avec les instances permettant de faire respecter les droits humains en entreprise et maîtriser les outils nationaux disponibles pour les défendre.



## Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». Toute personne intéressée par les droits humains en entreprise, leur portée et les leviers permettant de les faire respecter.



## Les dates

Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024

# Négociateurs de branche : Les notions fondamentales (module 1)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Qu'est-ce que la branche ?
- ▶ Pourquoi et sur quoi négocier en branche ?
- ▶ Quel est le tour de table ?
- ▶ Quelles sont les instances de la branche ?
- ▶ Comprendre la restructuration des branches : pourquoi ? quelles conséquences ?



## Prérequis

Être négociateur de branche mandaté par sa fédération et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



## La date

Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024

# Négociateurs de branche : Les notions fondamentales (module 2)



**Durée**  
2 jours



**Public**  
interprofessionnel



**Outils**  
-



## Programme

- ▶ Rappel de la définition de la branche.
- ▶ Quelle place pour la branche ?
- ▶ La représentativité des acteurs syndicaux et patronaux à prouver.
- ▶ Se préparer à négocier et aboutir à un résultat.



## Prérequis

Être négociateur de branche mandaté par sa fédération et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème niveau 1 « les notions fondamentales »



## La date

Lundi 9 et mardi 10 décembre 2024



**Mes notes**



A series of horizontal dotted lines for writing notes, filling the majority of the page.



# ORGANISER UN STAGE POUR DES ADHÉRENTS

# SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

## COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir.**

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

### Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J - 90** :

- la période souhaitée ;
- la durée ;
- le lieu ou la localisation ;
- le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- la population concernée ;
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé. Merci de privilégier une salle à proximité d'une gare SNCF.



Réception au CFS **au plus tard à J - 45** de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les noms, prénoms et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 37).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS ;
- soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

# HANDICAP : UN GUIDE CFE-CGC POUR NÉGOCIER LES ACCORDS COLLECTIFS



Mobilisée de longue date pour améliorer l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, la CFE-CGC a édité, en partenariat avec l'Agefiph, un « B.A.-BA de la négociation d'un accord collectif en matière de handicap ».

La publication compile de nombreuses infos et conseils : différents types de handicap, RQTH, obligations de l'employeur, négociation et suivi d'un accord d'entreprise ou de branche...

Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

# COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

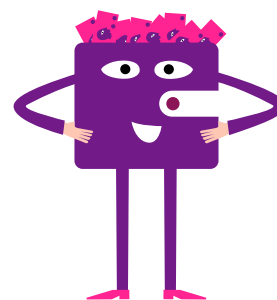
Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 euros par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 600 euros H.T. par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

## Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation ;
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous) ;
- de déplacements.



STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
<b>Forfait résidentiel hôtelier</b> ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, la taxe de séjour	145 euros pour une nuitée 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) 175 euros pour Paris et petite couronne TTC maximum
<b>Forfait journée hôtelier</b> ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum

## Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

- d'animation ;
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
<b>Forfait journée hôtelier</b> ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum
<b>Repas</b>	Déjeuner : 30 euros TTC maximum Dîner : 35 euros TTC maximum

# RESSOURCES DE DEMAIN : DÉCOUVREZ LE GUIDE CFE-CGC



**Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>**

Engagée en faveur d'une transition écologique sociale et responsable préservant les droits des générations futures, la CFE-CGC a édité un guide « Ressources de demain pour un monde durable ».

Comment répondre aux impératifs environnementaux, sociaux et économiques ? Quelles mesures de politiques publiques peuvent être déclinées en entreprise ? Comment préserver la biodiversité ? La publication présente des propositions thématiques pour une transition environnementale juste.



# ADMINISTRATEURS SALARIÉS

# ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE :

# TOUT SAVOIR AVEC LE GUIDE CFE-CGC



Adhérent(e)s CFE-CGC,  
retrouvez tous nos guides  
sur l'intranet confédéral :  
<http://intranet.cfecgc.org>

La gouvernance d'entreprise est une thématique majeure car ce sont dans ces instances que se prennent les décisions stratégiques qui ont, pour beaucoup, un impact social. D'où le rôle fondamental des administrateurs salariés.

Le guide CFE-CGC en aborde tous les sujets : textes réglementaire, fonctionnement du conseil, désignation des administrateurs représentant les salariés, formation, exercice du mandat, vision de la CFE-CGC, etc.



Mes notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, contained within a pink rectangular border.

